

**OBJET : Endiguement de la RAVINE DU CHAUDRON.  
Passation du marché d'étude.**

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Messieurs, Messieurs et chers collègues,

Cet aménagement est destiné à protéger les berges de la Ravine du Chaudron entre le lotissement Foucherelles et la mer, où sont implantés des équipements importants : zone d'entrepôts du Chaudron, le stade de l'Est, le C.E.S. de la Jamaïque, l'usine de broyage des ordures ménagères et la station d'épuration, le futur cimetiére, la future zone industrielle.

En Février 1982, une consultation a été lancée par la Ville avec le concours de la Direction Départementale de l'Équipement auprès de deux concepteurs spécialisés :

- la SORREAN
- le Laboratoire central d'hydraulique de France (L.C.H.F.).

Les propositions d'études pour la solution retenue sont les suivantes :

	<u>Coût d'études</u>	<u>Coût des travaux correspondants</u>
- SORREAN.....	2 320 417,50 F TTC	95 845 417 F TTC
- L.C.H.F.....	667 510,50 F TTC	25 477 500 F TTC

La Commission des Travaux Publics propose de retenir l'offre du L.C.H.F. d'un montant de 667 510,50 F TTC.

Le financement de cette opération se ferait au titre du programme pluriannuel d'endiguement où 1 000 000,00 F sont prévus pour la Ravine du Chaudron :

	<u>1981</u>	<u>1982</u>
- ETAT : Ministère Environnement (50 %).....	100 000 F	100 000 F
- FIDOM (10 %).....	20 000 F	20 000 F
- DEPARTEMENT (10 %).....	20 000 F	20 000 F
- COMMUNE .....	80 000 F (50%)	140 000 F (17,5%)
- Participation exceptionnelle du DEPARTEMENT.....		100 000 F (12,5%)
	<hr/> 200 000 F	<hr/> 200 000 F

TOTAL : 1 000 000,00 F

.../...

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs,

- D'approuver le dossier qui vous est présenté ainsi que le mode de financement ;

- De m'autoriser à solliciter les subventions du Ministère de l'Environnement, du FIDOM et du Département, ainsi que l'emprunt correspondant à la participation communale ;

- De m'autoriser à passer un marché d'étude avec le LABORATOIR CENTRAL D'HYDRAULIQUE DE FRANCE.

LE MAIRE - donne lecture de l'avis des Commissions :

"Les commissions notent leur réticence quant à ce projet. Elle souhaitent que soient étudiés le prix et la fiabilité d'un curage annuel sur 50 m de large tout au long de cette ravine".

LE MAIRE - Cette étude d'un curage est presque faite car c'est ce que l'Équipement faisait jusqu'à maintenant. Cette ravine n'est pas curée à fond chaque année, mais seulement en partie, soit en haut, soit en bas, suivant les financements. Le curage, il faut le faire tous les ans et cela coûte cher.

Dr Gilbert GERARD - Mais pourquoi tous les ans ?

LE MAIRE - Il suffit que cela coule une fois et c'est bouché.

Dr Gilbert GERARD - Je n'ai jamais vu cette ravine être curée.

LE MAIRE - Elle l'est en ce moment. Dans le virage qui est juste avant le pont. Elle a été curée une fois avant Hyacinthe et deux fois après.

M. Marcel HOARAU - D'un côté, il y a une digue qui renvoie le flot vers Sainte-Marie. Ce flot bute sur la berge de Ste Marie et revient après dans les fortes crues.

Dr Gilbert GERARD - Je suis d'accord avec vous, mais <sup>si</sup> le lit de la rivière est dégagé complètement, le flot aura de la place pour passer.

M. Marcel HOARAU - Le flot va toujours buter contre cet épi qui va continuellement le renvoyer vers Ste Marie ; il va attaquer la berge et aura tendance à revenir. Une étude est nécessaire. La digue a été faite pour protéger les terres qui étaient menacées par la ravine. Il y a maintenant un obstacle à l'écoulement de la ravine qui l'envoie vers l'Est.

Dr Gilbert GERARD - Cette étude va déboucher sur quoi ?

M. Marcel HOARAU - On va peut-être faire une digue de l'autre côté.

Mr Jean Marie DUPUIS - Dans l'enveloppe des 667 000 F, comme mission confiée au Bureau d'études, ne peut-on inclure l'étude supplémentaire de l'effet d'un curage annuel ?

LE MAIRE - Le prix de l'étude dépend du coût des travaux.

M. FOURNEL - Au stade actuel de ce qui a été demandé à ces deux laboratoires, il ne s'agit pas d'un projet mais d'un concours pour désigner un concepteur pour faire l'étude.

Ici, c'est donc une esquisse de ce qui pourra être fait. Ce qui explique la grosse différence de prix entre la SOGREAH et le L.C.H.F, c'est la nature de l'endiguement ; il ne s'agit en aucun cas de faire un canal fermé, c'est-à-dire un U avec 2 bajoyers et un fond maçonné.

Dans le projet SOGREAH, il s'agit de faire des perrés, maçonnés ou enrochements sur chaque berge avec entre les deux, 50 m pour l'écoulement de la ravine.

Dans leur étude, les perrés sont constitués de blocs naturels et c'est ce qui fait la cherté de l'opération parce qu'il faudrait trouver des blocs de l'ordre de plusieurs tonnes. D'ailleurs, dans leur proposition, ils précisent bien que leur offre ne pourra être précisée que lorsqu'ils auront fait une étude de carrière pour savoir où à la Réunion on pourrait trouver de tels blocs.

C'est donc un enrochement naturel d'environ 2,50 m d'épaisseur.

L'offre du L.C.H.F est tout à fait différente : il s'agit d'un perré maçonné qui fait 0,70 m d'épaisseur, c'est ce qui entraîne une réduction de prix.

Par contre, les deux propositions reprennent à peu près le même linéaire d'endiguement, c'est-à-dire qu'on démarre en gros au droit des épis construits par la S.I.D.R pour protéger le terrain Foucherolles on arrive au passage du pont Triolet et après on endigue jusqu'à la mer.

Il se pose un petit problème au niveau de la route à 4 voies et c'est pour cela que dans la proposition de financement il est fait mention d'une participation exceptionnelle du Département puisque le fait de créer un pont sur la 4 voies entraînera des suggestions particulières pour l'endiguement.

C'est pour cela que le Département financerait de façon exceptionnelle cette étude pour la partie de passage du pont sur la route à 4 voies.

LE MAIRE - L'écart entre les deux rives est de 50 m. Le fait même que la SOGREAH prévoit des blocs de plusieurs tonnes, montre bien que le simple curage ne suffit pas.

Dr Gilbert GERARD - La SOGREAH a fait une étude sur le canal des Patates à Durand, ce qui n'a pas empêché d'être bouché à la première crue.

LE MAIRE - Cela n'a été bouché qu'à la sortie. Si le canal n'avait pas existé, il y aurait eu la destruction de tout le village des Deux Canons lors du cyclone Hyacinthe.

Dr Gilbert GERARD - Ce que je veux dire, c'est que : ce n'est pas parce que la SOGREAH prévoit des blocs de plusieurs tonnes que cela signifie obligatoirement que le simple curage sur 50 m ne suffirait pas. Il n'y a aucun rapport entre les deux.

LE MAIRE - On va faire ajouter la possibilité d'un curage annuel sur 50m de large.

Dr Gilbert GERARD - Est-ce que le curage sera compris dans le prix annoncé ?

LE MAIRE - Nous allons demander s'il peut inscrire cela dans son prix prévu. Je ne pense pas que cela coûte cher. Nous verrons ce qu'il nous propose.

LE MAIRE - Sous ces remarques, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

\*

\*

\*

*Reçu à la Préfecture  
de la Réunion le  
16 juillet 1982*